Manuel d’élection

Élections municipales des 6 et 7 novembre 2021

Les élections municipales des 6 et 7 novembre 2021 visent à combler les postes de mairesses et maires de la Ville et d'arrondissement ainsi que ceux de conseillères et conseillers de la Ville et d’arrondissement.

Les 103 personnes qui seront élues à l’occasion de ce scrutin vous représenteront jusqu’en 2025.

Votre vote contribuera à façonner la Ville.

Pour voter, les électrices et électeurs doivent être inscrites, inscrits sur la liste électorale municipale.

## VÉRIFIER

## Qui peut voter à une élection municipale ?

Pour voter, une personne doit être inscrite sur la liste électorale, avoir 18 ans ou plus le 7 novembre 2021 et remplir les conditions suivantes au 1er septembre 2021 :

Avoir la citoyenneté canadienne;

Ne pas être sous curatelle;

Être :

domiciliée à Montréal et habiter au Québec depuis au moins 6 mois

ou

propriétaire d’un immeuble ou occupante d’un établissement d’entreprise à Montréal depuis au moins 12 mois.

## Comment puis-je savoir si je suis inscrite, inscrit pour voter ?

Consultez l’entête de l’Avis d’inscription joint à ce manuel. Si votre nom y apparaît c’est que vous êtes inscrite, inscrit.

Vous pouvez aussi vérifier votre inscription en accédant à elections.montreal.ca

Pour voter, votre nom doit apparaître sur la liste électorale municipale.

## S’INSCRIRE

## Que dois-je faire pour m'inscrire sur la liste électorale municipale ou si je constate des inexactitudes sur l’Avis d’inscription ?

Présentez-vous à une commission de révision de votre choix entre le 12 et le 18 octobre 2021.

La liste des commissions de révision figure dans l’envoi que vous avez reçu.

Après le 18 octobre 2021, il ne sera plus possible de vous inscrire pour voter.

## Je suis une personne domiciliée à Montréal et je suis incapable de me déplacer pour un motif de santé. Comment puis-je m’inscrire ?

Visitez elections.montreal.ca et imprimez le formulaire Demande de révision à la liste électorale.

Complétez ce formulaire et retournez-le accompagné d’une photocopie de pièces justificatives. Votre formulaire devra être reçu au plus tard le 18 octobre 2021. Tenez compte des délais postaux.

## Je demeure dans une résidence privée pour aînés, un centre d’hébergement, un centre d’accueil ou autre établissement admissible. Comment puis-je m’inscrire?

## Visitez elections.montreal.ca pour connaître la liste des établissements admissibles et télécharger le formulaire Demande de révision à la liste électorale.

## Imprimez et complétez ce formulaire. Retournez-le en y joignant une photocopie des pièces justificatives ou l’attestation d’une personne employée de votre établissement.

## Votre formulaire devra être reçu au plus tard le 18 octobre 2021. Tenez compte des délais d’expédition.

## Vous pouvez aussi vous présenter à l’une des commissions de révision entre le 12 et le 18 octobre 2021. Une conjointe, un conjoint ou un parent peut présenter une demande en votre nom.

## S’INFORMER

Quand pourrai-je voter?

Il y aura deux fins de semaine complètes où vous pourrez voter.

Le vote par anticipation aura lieu le samedi 30 et le dimanche 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h.

L’élection se déroulera le samedi 6 et le dimanche 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h.

## Où vais-je voter ?

Consultez l’outil « Où vais-je voter? » sur elections.montreal.ca.

Vous y trouverez l’adresse de votre endroit de vote en quelques clics.

Une Carte de rappel sera aussi expédiée aux électrices et électeurs inscrites, inscrits dans les jours qui précèdent le vote par anticipation.

## Je suis incapable de me déplacer pour une raison de santé ou je suis proche-aidant d’une électrice ou d’un électeur qui est incapable de se déplacer. Comment pourrai-je voter ?

Le vote par correspondance est offert aux électrices et aux électeurs qui sont incapables de se déplacer pour un motif de santé, mais aussi à leur proche aidant (demeurant à la même adresse montréalaise).

Pour faire votre demande de vote par correspondance, complétez le formulaire prévu à cet effet sur elections.montreal.ca ou composez le 514 872-VOTE (8683). Votre demande de vote par correspondance doit être faite au plus tard le 27 octobre 2021.

Je demeure dans une résidence privée pour aînés, un centre d’hébergement, un centre d’accueil ou autre établissement admissible. Comment pourrai-je voter?

Vous pouvez voter par correspondance en faisant une demande au plus tard le 27 octobre 2021. Le vote par correspondance remplace le bureau de vote itinérant.

Vous pouvez aussi choisir de voter en personne à l’endroit qui sera indiqué sur votre Carte de rappel, expédiée avant le vote par anticipation.

## Est-ce que la COVID-19 affectera mon droit de vote ?

Les mesures sanitaires recommandées par la santé publique seront appliquées dans les endroits de vote. Vous pourrez y voter sécuritairement.

Si vous devez vous isoler en raison de la COVID-19, vous pouvez demander de voter par correspondance du 17 au 27 octobre 2021. Vous pouvez faire une demande en visitant elections.montreal.ca ou en composant le 514 872-VOTE (8683).

Les personnes en isolement en raison de la COVID-19 et qui souhaitent s’adresser à une commission de révision doivent transmettre une demande par écrit. La date limite pour la réception des demandes de révision est le 18 octobre 2021 à 19h.

## Qui peut voter par correspondance ?

Le vote par correspondance est une nouveauté destinée aux électrices et électeurs qui:

demeurent dans une résidence pour aînés admissible à Montréal;

sont incapables de se déplacer ou sont un proche aidant d’une électrice ou d’un électeur qui demeure à une même adresse montréalaise; ou

se trouvent en isolement en raison de la COVID-19.

## VOTER

## Comment puis-je me préparer à voter ?

La liste des personnes candidates dans votre district électoral est disponible sur elections.montreal.ca.

Dans les endroits de vote, le port du masque de procédure ou du couvre-visage est requis.

Vous aurez à brièvement retirer votre masque pour vous identifier.

Pour voter, vous aurez besoin:

d’un masque de procédure ou d’un couvre-visage;

d’un stylo noir ou bleu ou d’un crayon de plomb;

de votre carte d’assurance maladie, permis de conduire, passeport canadien, certificat de statut d’Indien ou carte des Forces armées canadiennes.

Les endroits de vote sont universellement accessibles. Contactez-nous pour en savoir davantage sur les mesures facilitant l’exercice de votre droit de vote.

## J’aimerais travailler à l’élection municipale. Que dois-je faire?

## Plusieurs postes rémunérés sont disponibles les 30 et 31 octobre ainsi que les 6 et 7 novembre 2021.

## Complétez le formulaire de postulation en ligne.

## Vous devez notamment être âgé de 16 ans et plus, posséder un numéro d’assurance sociale et avoir accès à une adresse courriel valide.

Nous joindre

514 872-VOTE (8683)

elections.montreal.ca

elections@montreal.ca

en personne, dans l’un des 25 points de services d’Élections Montréal